



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Syndicat Chimie-Energie Centre Val de Loire

Blois, le 08 juin 2022

LABORATOIRES
SERVIER BIOLOGIE

GIDY

Branche Pharmacie

[Contact CFDT dans
l'entreprise](#)

Eric MARTINEZ

Délégué syndical
06.78.77.57.95

[Syndicat CFDT
Chimie-Energie Centre
Val de Loire](#)

Philippe Bécherand
Secrétaire Général

syndicat@scecfdtcvdl.fr
07.50.95.60.48

SERVIER : MISE EN DANGER DES SALARIES

Après avoir pris connaissance de la décision de refus d'homologation du PSE rendue par la DREETS, la CFDT a immédiatement tendu la main à la Direction de Servier lors du CSE extraordinaire du 11 mai dernier :

« (...) Notre souhait est en effet de parvenir à la conclusion d'un accord permettant, d'une part, un apaisement du climat social et, d'autre part, une mise en œuvre rapide et sécurisée du projet de transfert à Saclay, dans l'intérêt commun de Biologie Servier et de l'ensemble des salariés. »

Malheureusement pour les salariés, la Direction est restée sourde aux appels puisque dès le 12 mai, elle déposait un recours au Tribunal Administratif d'Orléans pour contester le refus d'homologation pourtant validé par la DREETS sous l'arbitrage du Ministère du Travail.

Pour la Direction, les salariés qui ne veulent pas suivre n'auront **pas d'autre choix que de démissionner** dans le cadre d'un départ anticipé pour un CDI, d'une reconversion professionnelle, ou d'une création ou achat d'entreprise.

La Direction, convaincue de son fait, ne peut préjuger de ce qui sera jugé. A ce titre, 2 options restent possibles en cas de rejet du recours :

- Recours à la Cour Administrative d'Appel avec un délai juridictionnel de 3 mois ;
- Pourvoi au Conseil d'Etat avec un délai juridictionnel de 12 mois à minima si rejet du recours par la Cour Administrative d'Appel.

Par son entêtement, une communication interne visant à dramatiser la situation pour créer un climat délétère et anxiogène, **la Direction fait le choix délibéré de mettre en danger la santé mentale et physique des salariés jusqu'à mettre en péril le projet Saclay** auquel, faut-il que nous le répétions, nous ne sommes pas opposés.

Pour la CFDT, la Direction peut encore entendre la voix de la raison afin d'entrer dans un processus de négociations qui pourrait raccourcir les délais légaux, rassurer les salariés et remettre au cœur le projet Saclay.